



JOP 2024

La médaille en chocolat pour les personnels civils du ministère !

DRH-MD a ouvert un cycle de multilatérales avec les OS le 31 janvier dernier sur les mesures d'accompagnement pour le personnel civil dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024.

Du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre, 16 millions de visiteurs sont attendus (450 000/jour) sur les 25 sites olympiques de compétition en Ile de France.

18000 personnels seront mobilisés, 10000 pour la sécurisation du territoire national (SENTINELLE) 5000 pour les dispositifs de protection et sécurisation aérienne et maritime, 3000 pour le soutien. La part de personnel civil est en cours d'évaluation par les employeurs (SCA, DIRISI, SSA SID, SEO).

2/3 des personnels des HIA seront mobilisés sur la direction de médecine des forces (540 PC effectif concerné), la direction des hôpitaux des armées (3000 PC effectif concerné), et la direction des approvisionnements en produit de santé des armées (800 PC effectif concerné).

Mesures de reconnaissances de l'investissement des agents mobilisés pour l'organisation des jeux

Le dispositif envisagé prévoit la majoration du CIA pour les fonctionnaires, la majoration de la prime de rendement pour les OE (déplafonnement des 32 %, comme quoi c'est possible !), pour les contractuels le dispositif est toujours à l'étude... en interministériel ! Le montant est à définir et ne pourra pas dépasser 1500 € brut.

Une provision interministérielle pour le financement des majorations de rémunération doit être mise en place.

Aménagement de l'organisation et la gestion du temps de travail

DRH-MD invoque des mesures d'organisation du travail au motif de circonstances exceptionnelles ; modifications temporaires des horaires et des cycles de travail, dérogations temporaires aux garanties minimales du temps de travail, recours au régime d'astreinte et d'heures supplémentaires.

Mesures sensées faciliter la mobilisation des personnels civils strictement nécessaires à l'organisation des Jeux

Gestion des jours de congés ou de RTT non pris en 2024 et mesures exceptionnelles pour le CET, planification anticipée des congés 2024, report sur une période allongée de 10 jours de congés annuels, augmentation de 10 jours du CET, progression maximale de jours sur le CET fixée à 20 jours.

Mesures permettant de limiter la présence des agents sur leurs lieux de travail

(sous réserve du Plan de Continuité d'Activité)

La planification anticipée des congés 2024, la facilitation du recours au télétravail jusqu'à 5 jours par semaine, sans clé Token, l'incitation pour les agents ne pouvant pas télétravailler à prendre des congés (!), l'aménagement d'horaires permettant de décaler les heures d'arrivée et de départ.

Action sociale des Armées

Un travail est en cours pour garantir l'ouverture de structures et de crèches pour les personnels engagés dans l'organisation au profit de la petite enfance et des vacances.

Analyse CGT. La CGT est intervenue à de nombreuses reprises. Tout d'abord pour faire valoir la signature d'une charte unitaire des OS pour les travailleurs engagés dans l'organisation, la construction et le déroulement des Jeux.

La CGT a souligné l'importance de pouvoir continuer l'activité syndicale pour les militants et de pouvoir garder l'accès dans les UL dans les UD et dans les établissements malgré les mesures de sécurité importantes dans la période, l'impact sur les établissements de cette manifestation qui va créer des vides, et un report de charge pour les autres personnels.

Pour la CGT le dialogue social doit être la règle dans tous les établissements, et il est hors de question de remettre en cause les congés bonifiés dans cette période comme cela nous remonte déjà, il ne peut pas y avoir de dérogation au droit du travail.

La CGT s'est étonnée du manque d'information dans cette réunion car enfin, à quel moment saura-t-on ce qui sera réellement mis en place ? Pour ce qui concerne la reconnaissance des personnels, on reste sur les supports indemnitaires existants, c'est insuffisant !

La CGT est intervenue également sur les EPA car quelle sera la déclinaison des mesures de compensation ? Les employeurs autour de la table sont intervenus également et les travaux sont en cours, alors la CGT pose la question : pourquoi cette réunion le 31 janvier alors que la copie de la part de personnel civil par les employeurs est attendue le 02 février ?

L'administration reconnaît la difficulté à connaître la date du point critique de l'organisation pour les agents du ministère. La CGT est surprise car il y a énormément de flou sur les contrats privés.

La CGT a demandé également que le montant forfaitaire et journalier versé par jour de télétravail (dans la limite de 253,44 € : soit 88 jours) soit étendu pour les personnels en télétravail qui sont déjà concernés.

Le point critique de l'organisation pourrait bien être les Jeux paralympiques qui auront lieu au moment de la rentrée des classes.

La CGT invite tous les personnels mobilisés à se rapprocher d'elle pour faire valoir leurs droits.

Montreuil le 12 février 2024